



**PRÉFET
DU RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
de la protection des populations**

**Service Protection de l'environnement
Pôle installations classées et environnement**

Lyon, le

17 JAN. 2022

Dossier suivi par : Irène GOURAUD
Tél : 04 72 61 37 79
Mél : ddpp-pe@rhone.gouv.fr

**SAISINE POUR AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
D'UNE DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS
AU TITRE DE L'ARTICLE L. 122-1 IV ALINÉA 2 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT**

ACCUSE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET

Projet : projet d'extension de la plateforme de tri

Localisation : Colombier Saugnieu

Pétitionnaire : DBS SAS

Réception du dossier complet par l'autorité environnementale le : 10/01/2022

N° d'enregistrement de la demande : 69-DDPP-030

La décision de la nécessité ou non de réaliser une évaluation environnementale sera rendue dans un délai de 35 jours, soit au plus tard le 18 février 2022.

L'absence de réponse de l'autorité environnementale dans le délai de 35 jours vaut obligation de réaliser une évaluation environnementale.

La directrice départementale,
par délégation

Le Chef de Service

Laurence DANJOU-GALIERE